

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
VILLE D'OSNY

ARRETE n°678/2024/VOI

OBJET : Raccordement client – 64b rue Robinet OSNY

Le Maire d'OSNY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-28 et L 2213-2,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R211-25 et suivants, R417-10 et suivants,

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes,

CONSIDERANT la demande de la société BMK COMMUNICATIONS en date du 28 novembre 2024 intervenant pour le compte d'ORANGE afin de procéder à des travaux de pose de 2 fourreaux 45 sous trottoir au 64b rue Robinet à Osny,

CONSIDERANT que la circulation et le stationnement doivent être réglementés pour assurer l'exécution de ces travaux dans de bonnes conditions,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Domaine d'application

Du 19 décembre 2024 au 10 janvier 2025, l'entreprise BMK COMMUNICATIONS est autorisée à intervenir au 64b rue Robinet à OSNY.

ARTICLE 2 : Mesures aux abords du chantier :

La vitesse sera réglementée à 30 km/h.

Durant toute la durée des travaux, le stationnement sera interdit sur les places de stationnement situées au droit du chantier. Les véhicules en stationnement gênant pourront faire l'objet d'une mise en fourrière.

À tout moment, le passage devra être libre pour les véhicules de sécurité (pompiers, ambulances, médecins...).

Durant toute la durée des travaux, l'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le passage des piétons en toute sécurité.

ARTICLE 3 : Signalisation de chantier

Les engins évoluant sur la chaussée seront équipés d'un gyrophare et de bandes réfléchissantes.

Le port de gilet fluorescent par les agents travaillant sur la chaussée sera obligatoire.

La signalisation du chantier sera conforme aux spécificités décrites dans le manuel du chef de chantier Volume 3 relatif aux voies urbaines.

L'ensemble de la signalisation sera apposé par l'entreprise BMK COMMUNICATIONS 1 rue le notre 95190 GOUSSAINVILLE – tel : 07 62 36 66 24 – mail : nphan@bmkcommunications.com.

ARTICLE 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par procès-verbaux. Les sanctions applicables sont définies dans les articles R413-14 et R413-14.1 du Code de la route. Si nécessaire, les procès verbaux de l'infraction seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de CERGY, le Chef de la police Municipale et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à Osny, le 5 décembre 2024



Jean-Michel LEVESQUE,
Maire





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : ANSEUR Prénom : MARNIA
Dénomination : Représenté par : HEDDI KHALED
Adresse Numéro : 1 Extension : Nom de la voie : Rue le notre
Code postal : 95190 Localité : GOUSSAINVILLE Pays : FRANCE
Téléphone : 07 62 36 66 24 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : nphan@bmkcommunications.com @ marnia.bmk@gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ORANGE - VILLAR Prénom : Jean-François
Adresse Numéro : 60 Extension : Nom de la voie : AVENUE KELLERMAN
Code postal : 95230 Localité : SOISY SOUS MONTMORENCY Pays : FRANCE
Téléphone : 06 47 36 16 32 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : jeanfrancois.villar@orange.com @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie 64 BIS RUE ROBINET

Code postal : 95520 Localité : OSNY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Tranchée de 18M sur trottoir avec pose de 2 fourreaux de 45 entre la chambre FT jusqu'au 2 fourreaux du client., intervention sur trottoir, pour le compte d'Orange.

Date prévue de début des travaux : 19/12/2024

Durée des travaux (en jours calendaires) : 21

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 21 Date de début de réglementation : 19/12/2024

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 1

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies
Fait à : ... Le : Goussainville le 28/11/2024
Nom : **ANSEUR** Prénom : **MARNIA** Qualité :


Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 1055989/ARO401412/2404407 /
Date : 15/11/2024
Contact : Mickaël GENTI

UCI IdF / Groupe Chargé d Affaires Val d Oise
4 PL ETIENNE FRANCOIS CHOISEUL
BP
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Bénéficiaire (si différent du demandeur)
@

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Mairie de Osny RUE WILLIAM THORNLEY 95520 OSNY	Permission accordée : Date et signature : (Nom et qualité)  (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence
Raccordement client : Oui

Localisation des Travaux
95520 OSNY - RUE ROBINET.

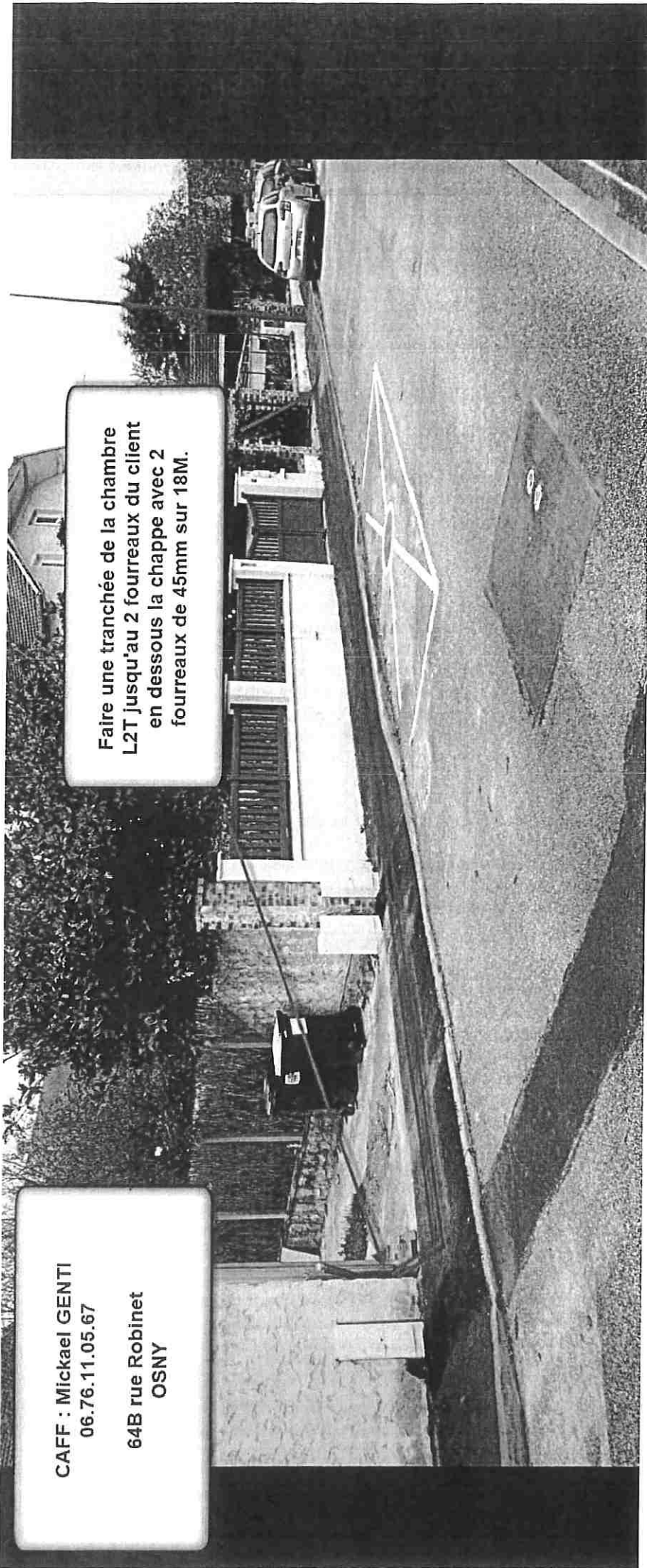
Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	14		m. d'alvéole	28	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		

Gestionnaire de voirie :48155 Mairie de Osny

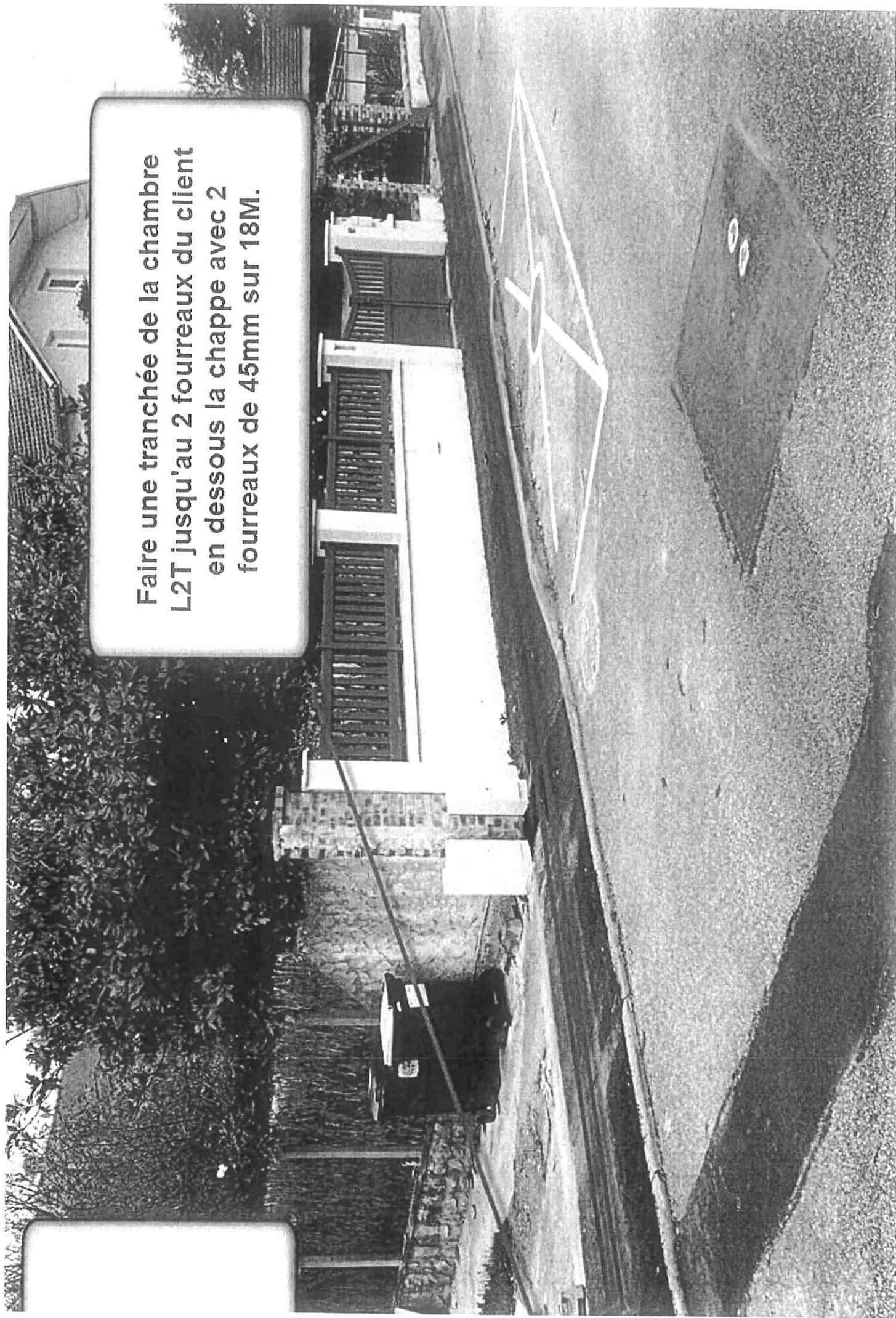
CAFF : Mickael GENTI
06.76.11.05.67

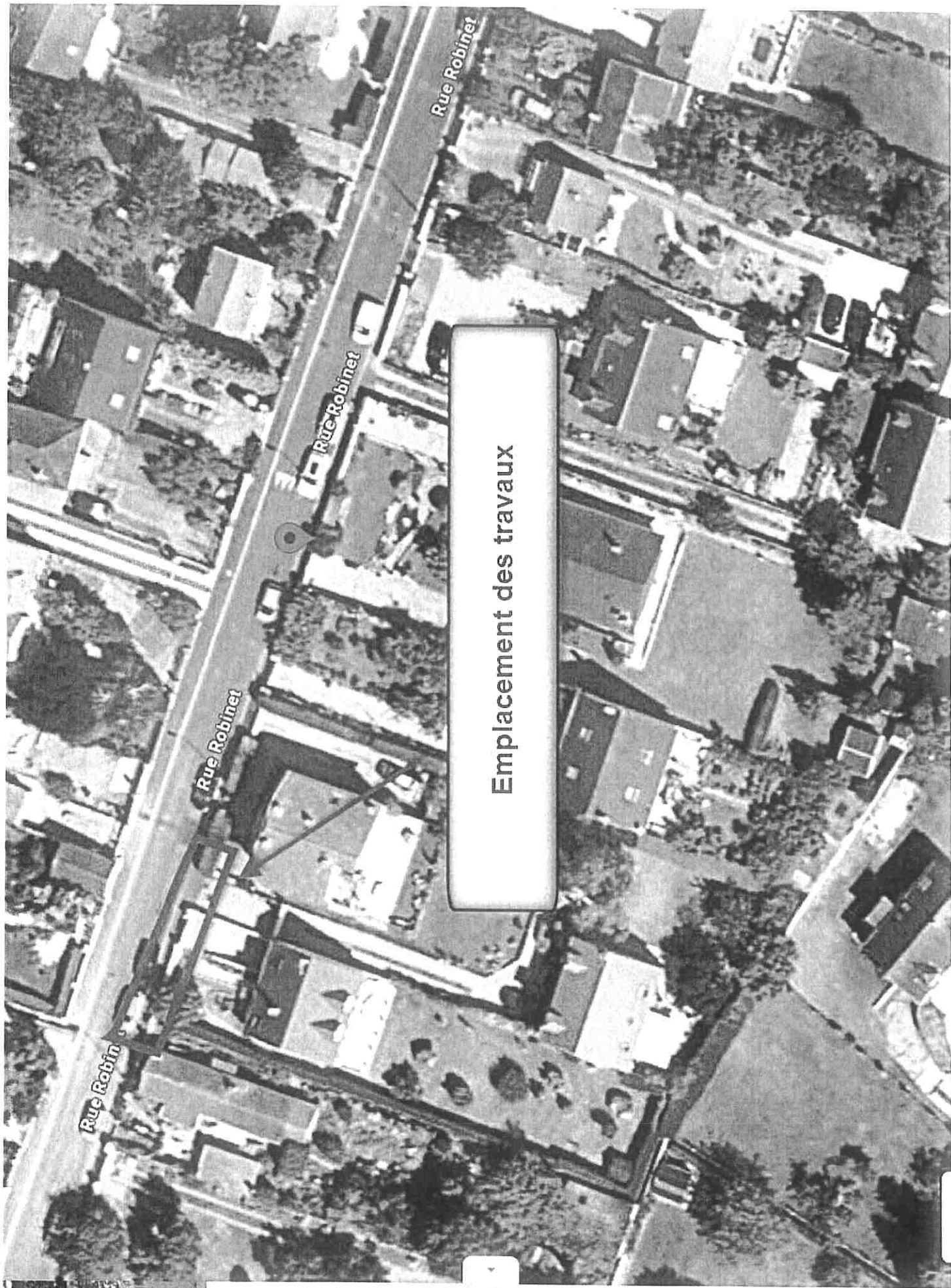
64B rue Robinet
OSNY

Faire une tranchée de la chambre
L2T jusqu'au 2 fourreaux du client
en dessous la chappe avec 2
fourreaux de 45mm sur 18M.



Faire une tranchée de la chambre
L2T jusqu'au 2 fourreaux du client
en dessous la chappe avec 2
fourreaux de 45mm sur 18M.





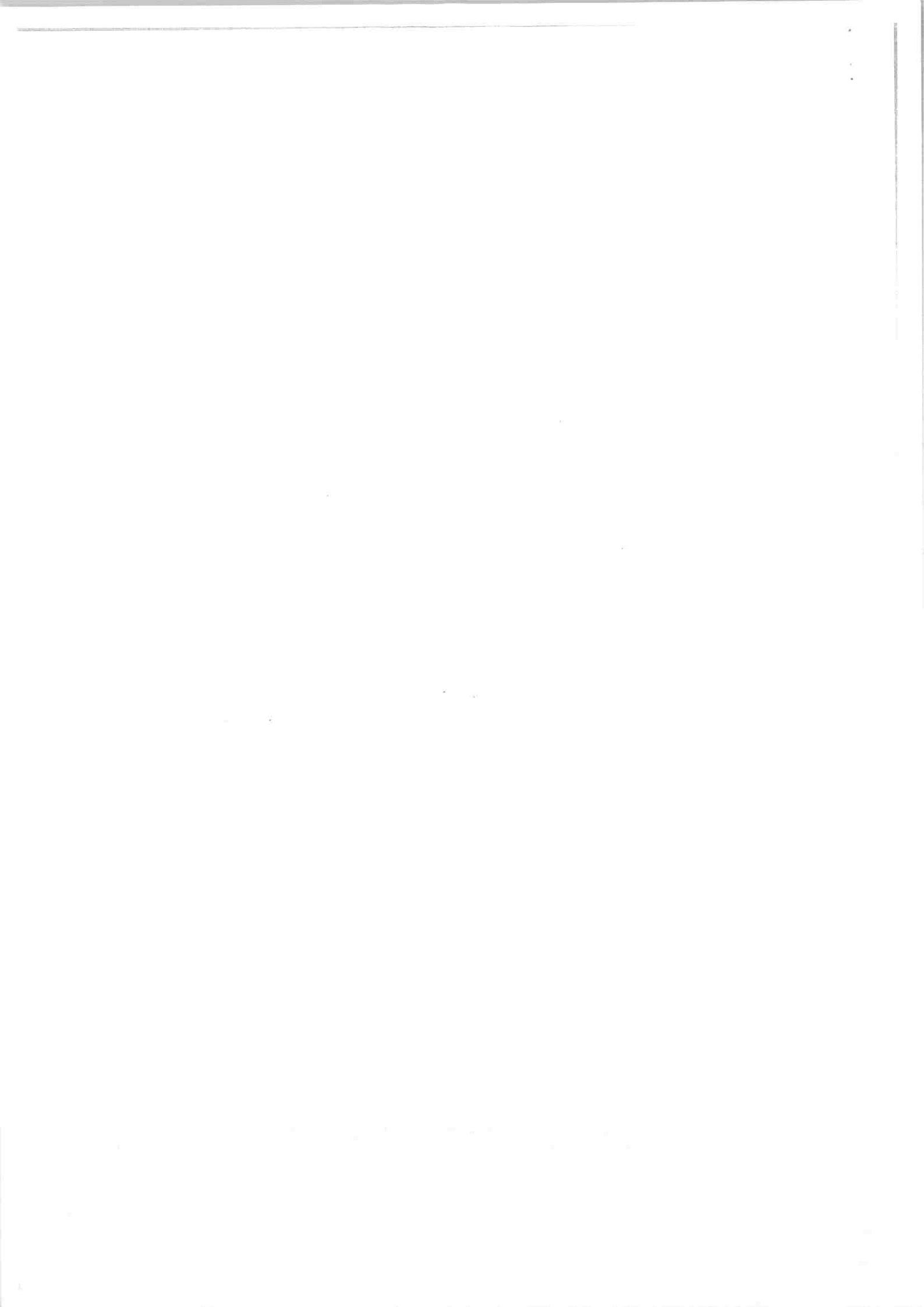
Emplacement des travaux

Rue Robin

Rue Robinet

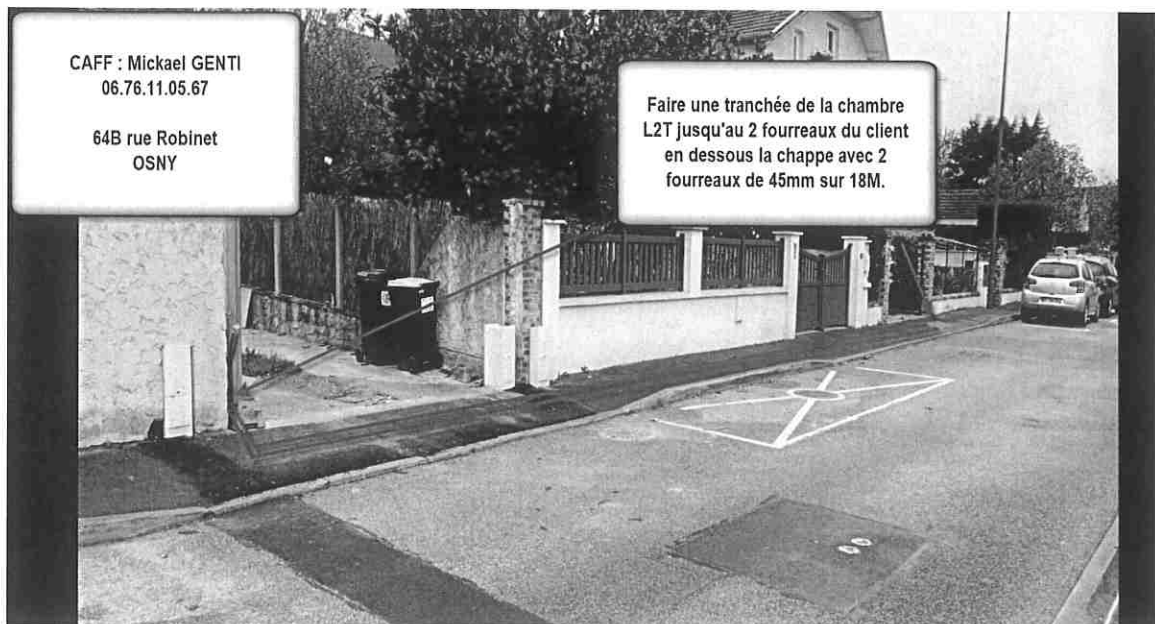
Rue Robinet

Rue Robinet



ARO401412

64 Bis Rue Robinet OSNY



**Tranchée de 18M sur trottoir avec pose de 2
fourreaux de 45 entre la chambre FT jusqu'au 2
fourreaux du client.**

CT Client : M. HARRACHE 06.77.59.89.37

